

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2488

14 septembre 2015

### SOMMAIRE

Algo Luxembourg S.A. ....	119386	UBS Infrastructure Debt GP .....	119383
Alive plus .....	119391	Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A. ....	119379
Antin Infrastructure Partners Luxembourg V .....	119398	United Commonwealth Holdings S. à r.l. ....	119378
Chaos S.A. ....	119384	United CP Holdings S.à r.l. ....	119384
Citai Lux S.A. ....	119383	Uranus Capital S.A. ....	119383
Coperval Participations S.A. ....	119384	Uranus Capital S.A. ....	119378
Figalo S.A. ....	119394	Venio Sàrl .....	119380
Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR .....	119385	Verdopalux S.à r.l. ....	119379
Immo invest HoldCo 2 S.à r.l. ....	119412	Verizon International Luxembourg S.à r.l. ..	119424
Immo UK S.à r.l. ....	119402	Verrazzano SICAV .....	119383
NPEI Lux S.A. SICAR .....	119381	VEVELUX - Verlags- und Vertriebsgesell- schaft m.b.H. ....	119424
Technolia International S.A. ....	119382	Vinidarius S.A. ....	119380
Teknimed International S.A. ....	119382	V Plus S.A. ....	119424
Terra Nova Participations S.A. ....	119397	Welfare S.A. ....	119380
TGTC LU, S.à r.l. ....	119378	White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	119381
Time Power Advantage .....	119379	Willem S.A. ....	119381
Tradimus S.à r.l. ....	119382	Windsair S.A. ....	119380
Tragus Lux Holdings GP .....	119382	WM Merl (Luxembourg) S.à r.l. ....	119384
Trizneft Pilot Sàrl .....	119378	World Technology Enterprise Holding S.A. .....	119380
Tuapsemorneftegaz Holding Sàrl .....	119379	ZHENG S.A. ....	119381
Tuapsemorneftegaz Sàrl .....	119379		
Tyson International Holdings Sàrl .....	119378		

**TGTC LU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 159.078.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125636/9.

(150135785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Uranus Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.  
R.C.S. Luxembourg B 157.303.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125666/9.

(150134910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Trizneft Pilot Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 180.485.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125624/10.

(150135077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**United Commonwealth Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 216.713.300,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 96.558.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015125654/11.

(150135722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015125650/14.

(150135243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Time Power Advantage, Société Anonyme.**

Siège social: L-6680 Mertert, 2, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 147.404.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015125638/9.  
(150135149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

**Tuapsemorneftegaz Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.600,00.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 174.875.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juillet 2015.  
Référence de publication: 2015125625/10.  
(150135065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

**Tuapsemorneftegaz SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 175.408.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juillet 2015.  
Référence de publication: 2015125626/10.  
(150135064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

**Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 95.089.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ULTIMO PORTFOLIO INVESTMENT (LUXEMBOURG) SA  
Un mandataire*

Référence de publication: 2015125652/12.  
(150135095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

**Verdopalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 168.254.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Fiduciaire WBM  
Experts comptables et fiscaux  
Signature*

Référence de publication: 2015125682/13.  
(150135438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

**Vinidarius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5531 Remich, 10, route de l'Europe.  
R.C.S. Luxembourg B 157.116.

Les statuts coordonnés au 17 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125670/10.

(150135625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Venio Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 175.051.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015125679/10.

(150136078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Windsair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 188.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015125706/11.

(150136107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Welfare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R.C.S. Luxembourg B 59.277.

**RECTIFICATIF**

Version corrigée, remplace celle déposée sous le numéro de dépôt initial L140162522 en date du 12.09.2014

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125692/11.

(150134898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**World Technology Enterprise Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 88.167.

**EXTRAIT**

Par lettre adressée à la Société en date du 24 juillet 2015, la société Lisolux Sàrl, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a démissionné de son mandat de liquidateur avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015125710/12.

(150135286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Willem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.526.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015125699/10.

(150135958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

**ZHENG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 156.352.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zheng S.A.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015125727/13.

(150135949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

**White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 62.473.800,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 118.444.

Par résolutions prises en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125696/15.

(150135899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

**NPEI Lux S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 103.855.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2015*

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'actionnaire unique a pris la décision de:

1. réélire Deloitte Audit., société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2015127633/16.

(150137007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**Teknimed International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 90.675.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015125633/10.

(150135975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Tradimus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juillet 2015. Signature.

Référence de publication: 2015125621/10.

(150135352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Technolia International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.  
R.C.S. Luxembourg B 115.551.

*Assemblée générale ordinaire du 29/06/2015*

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide la révocation de la société l'Alliance révision SARL RCS B46498 avec pour siège social 1 rue du Glacis L-1628 Luxembourg et la nomination de son remplaçant, la société CODEJA SARL RCS B71771 avec pour siège social 11 rue des trois canton L-8399 WINDHOF. Son mandat expirera en 2020. Le commissaire aux comptes sera en charge des rapports à compter de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2015125632/15.

(150135997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Tragus Lux Holdings GP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 190.189.

En date du 17 juillet 2015, les actionnaires de la Société ont pris les décisions ou constatations suivantes:

- Ils décident de reclasser Mr Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur Type I à compter du 17 juillet 2015;

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Mr Justin Korval, Administrateur Type I;
- Mr Fabrice Rota, Administrateur Type I;
- Mr Mohammad Shehzaad Aboobakar Atchia, Administrateur Type II et représentant permanent;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tragus Lux Holdings GP  
Mohammad Shehzaad Aboobakar Atchia  
*Administrateur Type II*

Référence de publication: 2015125622/18.

(150135687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Uranus Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.  
R.C.S. Luxembourg B 157.303.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125665/9.

(150134896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

**UBS Infrastructure Debt GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 188.449.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125660/11.

(150135512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

**Verrazzano SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 181.637.

*Extrait de la résolution circulaire du 18 juin 2015*

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de M. Jean de Courrèges en tant qu'administrateur de la Société en date du 18.06.2015.

Le Conseil d'Administration décide de coopter M. Aymeric Lechartier, résidant professionnellement au 107-111 Fleet Street, London EC4A 2AB pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Le Conseil d'Administration décide de nommer M. Bertrand Gibeau en tant que Président du Conseil

Référence de publication: 2015125669/14.

(150135053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

**Citai Lux S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.876.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 54.242.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Citai Lux S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 22 juillet 2015*

Omissis

*Septième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Xavier Mangiullo, Monsieur Julien Nicaud, employé privé, né le 4 juin 1981 à Metz, France, et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Pour copie conforme

*Pour le conseil d'administration*

Francesca Docchio

*Administrateur*

Référence de publication: 2015127204/20.

(150137167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**Coperval Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 88.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015127162/9.  
(150137123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**United CP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 63.390.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 70.850.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juillet 2015.  
*Pour la Société*  
Référence de publication: 2015125662/11.  
(150135672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**WM Merl (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 118.399.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 106.003.

Par résolutions prises en date du 2 juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1 882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juillet 2015.  
Référence de publication: 2015125707/15.  
(150135897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Chaos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 114.878.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 juillet 2015*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 22 juillet 2015, que:

Après avoir constaté que Monsieur Nicolas Mille s'est démis de ses fonctions d'administrateur en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, comme administrateur de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015, en remplacement de Monsieur Nicolas Mille, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.  
Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAOS S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015127197/19.  
(150136418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.544.

L'an deux mille quinze le six juillet.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Marilynne Requier, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une décision prise par résolution circulaire avec effet au 16 juin 2015,

laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante agit au nom de Iberian Renewable Energies GP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, elle-même agissant en qualité de liquidateur de IBERIAN RENEWABLE ENERGIES, S.C.A, SICAR" en liquidation, une société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (la «Société»).

La Société ayant été établie pour une durée limitée se terminant le 31 décembre 2014, et sa vie n'ayant pas été prorogée, la Société se trouve en liquidation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le liquidateur muni de tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 est la société Iberian Renewable Energies GP, S. à r. l., prédésignée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société en commandite par actions "IBERIAN RENEWABLE ENERGIES, S.C.A, SICAR" a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 23 octobre 2007, publié le 29 novembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2750 et à la date du 21 février 2011 elle a un capital social souscrit de soixante-quatre millions six cent cinquante mille Euros (EUR 64.650.000,-) divisé en UNE (1) Action d'Associé Gérant Commandité, SEPT CENT DOUZE (712) Actions Ordinaires de Classe I et CINQ CENT QUATRE-VINGTS (580) Actions Ordinaires de Classe II ayant une valeur nominale de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) chacune libérées à concurrence de 20%.

2. L'article 7, septième paragraphe des statuts de la Société (les «Statuts»), tel que modifié par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue devant le notaire instrumentant en date du 9 février 2011, publié au Mémorial numéro 1018 du 17 mai 2011, prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

**" Art. 7. Capital Social. ...**

Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à quatre-vingt-deux millions d'Euros (EUR 82.000.000,-), consistant en un nombre total de une (1) Action d'Associé Commandité, sept cent dix-neuf (719) Action Ordinaires de Classe I et neuf cent vingt (920) Actions Ordinaires de Classe II ayant une valeur nominale de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2011, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute contrepartie et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité."

3. Le liquidateur confirme que par résolutions circulaires prises avec effet au 21 février 2011, une tranche du capital autorisé de la Société a été réalisée à concurrence de dix-sept millions d'Euros (EUR 17.000.000,-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de soixante-quatre millions six cent cinquante mille Euros (EUR 64.650.000,-) à quatre-vingt-un millions six cent cinquante mille Euros (EUR 81.650.000,-) par l'émission de trois cent quarante (340) nouvelles Actions Ordinaires de Classe II, d'une valeur nominale de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) chacune.

Le liquidateur a accepté la souscription de trois cent quarante (340) nouvelles Actions Ordinaires de Classe II, d'une valeur nominale de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) chacune, et déclare que ces actions nouvelles ont été libérées conformément aux dispositions de la loi du 15 juin 2004.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7, cinquième paragraphe des Statuts dans ses versions anglaise et française est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 7. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of eighty-one million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 81,650,000.-) divided into one (1) General Partner Share, seven hundred and twelve (712) Class I Ordinary Shares and nine hundred and twenty (920) Class II Ordinary Shares, with a par value of fifty thousand Euro (EUR 50,000) each."

« **Art. 7. Capital Social.** ...

La Société a un capital social souscrit de quatre-vingt-un millions six cent cinquante mille Euros (EUR 81.650.000,-) divisé en UNE (1) Action d'Associé Gérant Commandité, SEPT CENT DOUZE (712) Actions Ordinaires de Classe I et NEUF CENT VINGT (920) Actions Ordinaires de Classe II ayant une valeur nominale de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ EUR 9.500,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. REQUIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22167. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127437/73.

(150137298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**Algo Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.083.

L'an deux mil quinze, le sept juillet.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALGO LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 420 le 2 août 1997. Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1253 du 28 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël BENAYOUN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission des administrateurs actuels, à savoir Monsieur Patrick AFLALO et Madame Marie-Laure AFLALO;

2. Nomination de Monsieur Albert BECHET, en tant qu'administrateur unique;

3. Refonte intégrale des statuts pour la transformer en une société unipersonnelle;

4. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Patrick AFLALO et Madame Marie-Laure AFLALO de leur poste d'administrateur.

L'assemblée générale décide ainsi de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur unique de la société Monsieur Albert BECHET, administrateur de sociétés, né le 21 octobre 1961 à Ixelles (Belgique) et demeurant à B-1050 Bruxelles (Belgique), 8 Avenue Albert Bechet.

L'exercice de son mandat prendra fin en 2021.

### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la Société au fonctionnement d'une société anonyme unipersonnelle et décide alors de modifier l'article 5, l'article 6, l'article 8, l'article 9, l'article 13, l'article 15 qui sera renuméroté 14 et l'article 16 qui sera renuméroté 15 comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE NEUF CENTS (EUR 30.986,69) représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Pour ce qui est des actions au porteur, toutes les actions au porteur émises devront être immobilisées auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination du dépositaire ou de tout changement le concernant endéans 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1<sup>er</sup>, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès du dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par le dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives pourront être délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.»

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, le Conseil d'Administration peut voir sa composition réduite à un

seul Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiant la nomination du membre coopté.»

« **Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux Administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, fax, e-mail ou par tout moyen similaire.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, e-mail ou par tout moyen similaire.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.»

« **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

« **Art. 13.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.»

« **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions spécifiées dans la loi.»

L'assemblée générale décide en outre d'insérer un nouvel article à la suite de l'article 15, et lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

L'assemblée générale décide également de supprimer l'article 10 et l'article 14 des statuts.

Les articles suivants seront renumérotés.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide alors de procéder à la refonte totale des statuts, afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ALGO LUXEMBOURG S.A..

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société aura une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de prendre des participations directement et/ou indirectement, par tout moyen et sous quelques forme que ce soit dans des sociétés créées ou à créer, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations.

La société a en outre pour objet la prestation de services, l'intermédiation, le transfert et le développement de toutes technologies, licences et brevets intéressant les domaines de l'informatique dans son sens le plus large, la bureautique, les supports individuels, le traitement de l'information et les domaines connexes.

La société pourra également accomplir toutes opérations financières, industrielles et commerciales, l'achat, la vente, l'achat pour revendre, la promotion, la commercialisation, l'exploitation, la mise en valeur et la location des biens mobiliers et immobiliers de toute nature ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout sous quelque forme que ce soit.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE NEUF CENTS (EUR 30.986,69) représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Pour ce qui est des actions au porteur, toutes les actions au porteur émises devront être immobilisées auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination du dépositaire ou de tout changement le concernant endéans 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1<sup>er</sup>, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès du dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par le dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives pourront être délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, le Conseil d'Administration peut voir sa composition réduite à un seul Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiant la nomination du membre coopté.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux Administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, fax, e-mail ou par tout moyen similaire.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, e-mail ou par tout moyen similaire.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions spécifiées dans la loi.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions spécifiées dans la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille quarante-cinq euros (1.045,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, R. BENAYOUN, M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2015. Relation: ILAC/2015/21657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127030/286.

(150136815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

### **Alive plus, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg F 10.465.

#### — STATUTS

### **I. Dénomination, Siège et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée Alive plus.

Son siège est établi à Esch-sur-Alzette.

**Art. 2.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

### **II. Objet**

**Art. 3.** L'association a pour objet la création, le développement et la gestion de prise en charge et d'accompagnement global et holistique de toute personne adulte et enfant nécessitant de l'assistance, que ce soit au niveau physique, psychique, social ou humanitaire.

Son rôle étant, en synergie avec celui d'un fournisseur d'aides et de soins agréé et conventionné, de proposer des prestations spécifiques et alternatives prises ou non en charge par le système de santé et de permettre ainsi à toute personne nécessitant d'un milieu social défavorisé ou non, mais dans l'incapacité d'accéder aux prestations spécifiques adaptées et évolutives, d'en faire l'usufruit.

L'association s'efforcera à l'aide d'un personnel qualifié de garantir une prise en charge et un accompagnement holistique, adapté aux besoins individuels de la personne nécessitant.

Le personnel de l'Association oeuvrera dans le but d'intégrer le contexte sociofamilial de la personne prise en charge en collaboration avec tous les acteurs, institutions ou autorités concernées.

Les objets principaux sont:

- Centre thérapeutique spécialisé sous forme d'une structure d'accueil d'inclusion multidimensionnelle pour enfants et enfants à besoin spécifique

- Foyer de jour intergénérationnel

- Foyer de nuit pour adultes avec surveillance et actions thérapeutiques

D'autres priorités peuvent être arrêtées ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Pour réaliser cet objet l'association mettra en place des structures de coordination permettant d'intégrer les services prestés par ses propres membres, ainsi que de tout autre intervenant nécessaire.

Pour atteindre les missions auxquelles elle s'est engagée l'association peut créer, reprendre et gérer toutes oeuvres, prendre toutes initiatives quelconques, acquérir tous biens meublés, construire, acquérir voir aménager tout immeuble, nécessaire ou se rapportant aux buts définis ci-dessus.

**Art. 4.** L'association est neutre du point de vue politique, idéologique, confessionnel et racial.

**Art. 5.** L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux et internationaux susceptibles de lui prêter un concours utile.

### III. Membres, Admission, Exclusion et Cotisations

**Art. 6.** L'association se compose:

a) de membres effectifs

b) de membres honoraires

**Art. 7.** Les membres peuvent être des personnes physiques et des personnes morales.

**Art. 8.** Les membres effectifs jouissent seuls des droits et des avantages prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif; ils ont seuls le droit de vote. Le nombre des membres effectifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois. La qualité de membres effectifs est attestée par l'inscription au registre tenu à cette fin. La qualité de membres honoraires est conférée aux personnes physiques et morales qui, sans prendre une part active aux activités de l'association, lui prêteront leur appui matériel ou moral. Leur nombre est illimité.

**Art. 9.** Les premiers membres effectifs de l'association sont les comparants au présent acte.

Pour être admis ultérieurement comme membre effectif, il faut:

1. avoir été admis par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des voix;

2. avoir signé une déclaration d'adhésion aux statuts de l'association.

La qualité de membre honoraire est conférée par l'assemblée générale.

La perte de la qualité de membre est régie par l'article 12 de ladite loi du 21 avril 1928. Est notamment réputé démissionnaire l'associé qui ne paiera pas sa cotisation pendant deux années consécutives.

**Art. 10.** Les cotisations annuelles à payer par les membres effectifs ou les membres honoraires sont fixées par le Conseil d'Administration. Elles ne pourront pas dépasser le montant de 250,- euros pour les membres effectifs et de 100,- euros pour les membres honoraires.

### IV. Administration

**Art. 11.** L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix membres au plus, pris parmi les membres effectifs et élus par l'assemblée générale ordinaire et annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres effectifs présents.

Le Conseil d'Administration est élu pour quatre ans.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration désignera dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier. Le président représente l'association et en dirige les travaux. La distribution des postes se fait comme suit:

Président: Gerardina Blasetti

Secrétaire: Gaston Altmeisch

Trésorier: Ali Belaoun

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 14.** Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association, qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature conjointe du président ou du secrétaire et du trésorier, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

**Art. 15.** Le Conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou à plusieurs de ses membres.

L'étendue des délégations de pouvoir sera consignée dans un rapport ad hoc du Conseil d'Administration ou dans un règlement interne de l'Association.

#### V. Comité consultatif professionnel

**Art. 16.** L'association s'adjoint le concours d'un comité consultatif professionnel. Le comité consultatif professionnel est consulté par le conseil d'administration sur toutes les questions relatives à la morale sociale, à l'orientation philosophique et l'éthique professionnelle et des soins ou aides alternatives.

Le comité a également pour mission la surveillance et l'évaluation de la qualité des soins prodigués.

Le comité des sages peut se saisir lui-même d'un problème dont il juge qu'il relève de ses missions.

Il tiendra informé, en tout état de cause le conseil d'administration du fait de l'autosaisie, de la nature du problème constaté et des conclusions qu'il a tirées.

**Art. 17.** La nomination des membres du comité consultatif professionnel se fait par l'assemblée générale sur proposition des membres.

Le nombre des membres du comité consultatif professionnel ne peut être inférieur à 2, ni supérieur à 5 personnes.

#### VI. Assemblée générale

**Art. 18.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres effectifs. Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 règlent les attributions de l'assemblée générale. Les convocations se feront selon les articles 5 et 6 de la loi.

Ces convocations sont faites par le Conseil d'Administration au moyen de convocations écrites, adressées aux associés huit jours au moins avant l'assemblée, elles contiendront l'ordre du jour.

**Art. 19.** Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales.

L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées.

Le Conseil d'Administration fixe chaque année dans le second semestre la date de l'assemblée générale ordinaire à l'ordre du jour de laquelle doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice.

Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

**Art. 20.** L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fait fonction de bureau de l'assemblée générale. Il dressera la liste de présence. Les délibérations des assemblées générales sont régies par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928.

Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être prise, à moins qu'elle ne vise des questions d'administration de l'association et qu'elle ne réunisse les deux tiers des voix des membres présents.

**Art. 21.** Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre spécial et sont signées par le président, le secrétaire et les scrutateurs. Ce registre est conservé au siège de l'association.

Les extraits ou copies de procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

#### VII. Fonds spécial, Comptes et Budget

**Art. 22.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres effectifs et honoraires,
- b) des subsides et subventions,
- c) des participations aux frais de prise en charge versées par les pouvoirs publics pour les personnes prises en charge,
- d) des participations aux frais de prise en charge versées par des personnes privées,
- e) des participations aux frais de prise en charge versées par des organismes assureurs qu'ils soient publics ou privés,
- f) des revenus pour services rendus,
- g) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

**Art. 23.** L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mil quinze.

A la fin d'année, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 24.** Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui.

Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 25.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de ladite loi du 21 avril 1928.

#### IX. Dissolution et Liquidation

**Art. 24.** La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles 18 et 25 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution volontaire de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à une institution similaire. L'assemblée générale y statuera à la majorité des voix.

#### X. Dispositions générales

**Art. 25.** Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2015.

Me Blasetti Gerardina / Gaston Altmeisch / Ali Belaoun  
*Président / Secrétaire / Trésorier*

Référence de publication: 2015127032/145.

(150136927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

#### **Figalo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8289 Kehlen, 35, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 198.752.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le seize juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU

La société à responsabilité limitée SNOOP S.à r.l., ayant son siège social à L-8289 Kehlen, 35, am Duerf, inscrite au registre de commerce et de sociétés à Luxembourg sous le numéro B 197.252,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Georges THILL, commerçant, demeurant à L-8289 Kehlen, 35, am Duerf.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIGALO S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Kehlen.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la mise en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) par action.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous respect des dispositions légales.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

#### *Souscription et libération*

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par la société SNOOP S.à r.l.

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 7.750.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

#### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Georges THILL, commerçant, né à Luxembourg, le 18 octobre 1954, demeurant à L-8289 Kehlen, 35, am Duerf, lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., en abrégé G.T.F. S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121820.

- 3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2020.

- 4) Le siège social est fixé à L-8289 Kehlen, 35, am Duerf.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127348/176.

(150136465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

### **Terra Nova Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 94.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015125635/10.

(150134944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Antin Infrastructure Partners Luxembourg V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.102.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.622.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, a French professional private equity investment fund (fonds professionnel de capital investissement) subject to the simplified procedure (bénéficiaire d'une procédure allégée) as defined in article L 214-159 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 789 002 300, represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, having his professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris;

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris on June 26<sup>th</sup>, 2015;

(2) Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, a French professional private equity investment fund (fonds professionnel de capital investissement) subject to the simplified procedure (bénéficiaire d'une procédure allégée) as defined in article L 214-159 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 789 002 300, represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, having his professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris; and

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Paris on June 26<sup>th</sup>, 2015;

(3) Antin Infrastructure Partners II LP, a Partnership registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP 15630, acting through its general partner, Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l. whose registered office is 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 179.122, represented by Mr Alain Rauscher and Mr José Maria Trias, duly authorised;

here represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on June 26<sup>th</sup>, 2015.

(together, the Shareholders).

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of "Antin Infrastructure Partners Luxembourg V", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.622, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°854 dated 27 March 2015, the articles of association of which have been amended by a deed of the undersigned notary dated 27 May 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR3,012,500 (three million twelve thousand five hundred euros) by an amount of EUR1,090,000 (one million ninety thousand euros) to an amount of EUR4,102,500 (four million one hundred two thousand five hundred euros) by the issuance of 109,000,000 (one hundred nine million) new shares of the Company, having a par value of EUR0.01 (one eurocent) each;

2. Intervention and subscription to the new share by Antin Eurofiber Co-invest LP;

3. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles); and

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company with full power of substitution, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR1,090,000 (one million ninety thousand euros) in order to raise it from its previous amount of EUR3,012,500 (three million twelve thousand five hundred euros), represented by 301,250,000 (three hundred one million two hundred fifty thousand) ordinary shares, having a par value of EUR0.01 (one eurocent) each, to an amount of EUR4,102,500 (four million one hundred two thousand five hundred euros), represented by 410,250,000 (four hundred ten million two hundred fifty thousand) ordinary shares, having a par value of EUR0.01 (one eurocent) each, by way of the issuance of 109,000,000 (one hundred nine million) new shares, each share having a par value of EUR0.01 (one eurocent) (the New Shares).

The Shareholders resolve that the New Shares shall be offered for subscription at this Meeting to Antin Eurofiber Co-invest LP, a Partnership registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP016628, acting through its general partner, Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l., having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 179.122.

The Shareholders further resolve that the New Shares shall be subscribed and fully paid in cash for a subscription price per New Share of EUR0.01 (one eurocent) and that the issuance of the New Shares shall be effective immediately before the amendment of the Articles to reflect the issuance of the New Shares.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following intervention for the subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Antin Eurofiber Co-invest LP, here represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on June 26<sup>th</sup>, 2015, signed and attached to this deed, declares to subscribe in cash to 109,000,000 (one hundred nine million) New Shares having a nominal value of EUR0.01 (one eurocent) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of EUR1,090,000 (one million ninety thousand euros).

The Meeting acknowledges that the cash payments in consideration for the issuance of the New Shares in the aggregate amount of EUR1,090,000 (one million ninety thousand euros) are allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of EUR1,090,000 (one million ninety thousand euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amounts on the Company's bank account and the notary expressly bears witness to it.

All the 109,000,000 (one hundred nine million) New Shares have been fully paid-up by contributions in cash by Antin Eurofiber Co-invest LP, so that the sum of EUR1,090,000 (one million ninety thousand euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Company's shares, corresponding to 410,250,000 (four hundred ten million two hundred and fifty thousand) ordinary shares, are held as follows:

Antin Infrastructure Partners II-1 FCPR, prenamed: . . . . .	80,029,171 (eighty million twenty-nine thousand one hundred seventy-one) shares;
Antin Infrastructure Partners II-2 FCPR, prenamed: . . . . .	37,275,771 (thirty-seven million two hundred seventy-five thousand seven hundred seventy-one) shares;
Antin Infrastructure Partners II LP, prenamed: . . . . .	183,945,058 (one hundred eighty-three million nine hundred forty-five thousand fifty-eight) shares; and
Antin Eurofiber Co-invest LP, prenamed: . . . . .	109,000,000 (one hundred nine million) shares.
Total: . . . . .	<u>410,250,000 (four hundred ten million two hundred fifty thousand) shares.</u>

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders of the Company resolve to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR4,102,500 (four million one hundred two thousand five hundred euros), represented by 410,250,000 (four hundred ten million two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR0.01 (one eurocent) each."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

(A) Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, un fonds professionnel de capital investissement bénéficiant d'une procédure allégée, tel que défini dans l'article L 214-159 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, représentée par Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 789 002 300, représentée par Monsieur Alain Rauscher, Président de Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris;

ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 26 juin 2015;

(B) Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, un fonds professionnel de capital investissement bénéficiant d'une procédure allégée, tel que défini dans l'article L 214-159 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, représentée par Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 789 002 300, représentée par Monsieur Alain Rauscher, Président de Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris,

ici représenté par Madame Isabel DIAS, prénommée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 26 juin 2015; et

(C) Antin Infrastructure Partners II LP, une société en commandite (limited partnership) de droit anglais soumise au Limited Partnerships Act 1907 et enregistrée sous le numéro LP 15630, agissant au travers de son associé commandité (general partner), Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l. ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.122, représenté par M. Alain Rauscher and M. José Maria Trias, dûment autorisés;

ici représenté par Madame Isabel DIAS, prénommée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 juin 2015,

(ensemble, les Associés).

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, aux termes de la capacité en laquelle ils agissent, ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Antin Infrastructure Partners Luxembourg V", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.622, organisée sous le droit luxembourgeois, constituée selon acte du notaire soussigné du 20 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°854 du 27 mars 2015, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné daté du 27 mai 2015, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

Les Associés reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour:

### *Agenda*

1. Décision d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de EUR3.012.500 (trois millions douze mille cinq cents euros), d'un montant de EUR1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille euros) afin de le porter à un montant de EUR4.102.500 (quatre millions cent deux mille cinq cents euros) par l'émission de 109.000.000 (cent neuf millions) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro) chacune;

2. Intervention et souscription des nouvelles parts sociales par Antin Eurofiber Co-invest LP;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et

4. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR3.012.500 (trois millions douze mille cinq cents euros), représenté par 301.250.000 (trois cent un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro) chacune, à un montant de EUR4.102.500 (quatre millions cent deux mille cinq cents euros), représenté par 410.250.000 (quatre cent dix millions deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro) chacune, par l'émission de 109.000.000 (cent neuf millions) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), chacune ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro).

Les Associés décident que les Nouvelles Parts Sociales seront offertes à la souscription lors de cette Assemblée à Antin Eurofiber Co-invest LP, une société en commandite (limited partnership) de droit anglais soumise au Limited Partnerships Act 1907 et enregistrée sous le numéro LP016628, agissant au travers de son associé commandité (general partner), Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l. ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.122.

Les Associés décident en outre que les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites et intégralement libérées en numéraire pour un prix de souscription par Nouvelle Part Sociale de EUR0,01 (un centime d'euro) et que l'émission des Nouvelles Parts Sociales sera effective immédiatement avant la modification des Statuts reflétant l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer l'intervention suivante concernant la souscription aux Nouvelles Parts Sociales et la libération intégrale du prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales, de la manière suivante:

*Interventions - Souscription - Paiement*

Antin Eurofiber Co-invest LP, ici représenté par Madame Isabel DIAS, prénommée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 juin 2015, déclare souscrire en numéraire à 109.000.000 (cent neuf millions) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de EUR1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille euros);

L'Assemblée constate que les paiements en numéraire relatifs à l'émission des Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de EUR1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille euros) sont alloués au compte de capital social de la Société.

Toutes les 109.000.000 (cent neuf millions) Nouvelles Parts Sociales à émettre ayant été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Antin Eurofiber Co-invest LP, la somme de EUR1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille euros) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, la totalité parts sociales de la Société, correspondant à 410.250.000 (quatre cent dix millions deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires de la Société, sont détenues comme suit:

Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, susmentionné: . . . . .	80.029.171 (quatre-vingts millions vingt-neuf mille cent soixante et onze) parts sociales;
Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, susmentionné: . . . . .	37.275.771 (trente-sept millions deux cent soixante-quinze mille sept cent soixante et onze) parts sociales;
Antin Infrastructure Partners II LP, susmentionné: . . . . .	183.945.058 (cent quatre-vingt-trois millions neuf cent quarante-cinq mille cinquante-huit) parts sociales; et
Antin Eurofiber Co-invest LP, susmentionné: . . . . .	109.000.000 (cent neuf millions) parts sociales.
Total: . . . . .	410.250.000 (quatre cent dix millions deux cent cinquante mille) parts sociales.

*Troisième résolution*

A la suite de la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR4.102.500 (quatre millions cent deux mille cinq cents euros), représenté par 410.250.000 (quatre cent dix millions deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro) chacune."

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

*Frais*

Les dépens coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement deux mille sept cents Euros (EUR 2.700.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15256. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126995/242.

(150137325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**Immo UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 198.812.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July,

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Immo invest HoldCo 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Immo UK S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Object.** The object of the Company is:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons; and

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred ordinary shares with a nominal value of 1 Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares in accordance with the 1915 Law.

## 6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## 7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law; and

7.2.3 the transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

## 8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers (the "Managers") who need not to be Shareholders and who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as the "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

## 10. Representation.

10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.2 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.3 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager or the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any Manager may delegate any of his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## 12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman amongst its members.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of telephone conference, video conference or similar form of communications equipment, provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change of the Registered Office), subject to any provision to the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

### **17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality); and
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words; and

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription - Payment*

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

Immo invest HoldCo 2 S.à r.l. . . . .	12,500 Shares
Total: . . . . .	12,500 Shares

All these Shares have been subscribed by Immo invest HoldCo 2 S.à r.l., prenamed and have been fully paid up by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) so that the sum corresponding to the share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Transitional provisions*

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2015.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### *Sole shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1. The following person is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

Mr. Stewart KAM CHEONG, director of companies, born on July 22, 1962 in Port Louis (Ile Maurice) residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

2. The Company shall have its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Immo invest HoldCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme - Dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Immo UK S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique;

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société, ainsi qu'approprié.

2.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.

#### 3. Objet. L'objet social de la Société est le suivant:

3.1. d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2. d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3. d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4. de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non

en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout employé de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre en bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre en bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner en bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs,

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut acquérir, racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales d'après les dispositions de la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale pourra être détenue par plus d'un détenteur; les codétenteurs devront désigner un seul représentant qui les représentera face à la Société; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ait approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915; et

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## 8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui n'ont pas besoin d'être Associés et qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et à aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts aux Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société vis-à-vis des tiers:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la seule signature de tout Gérant ou par la seule signature de toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Agent des gérants.** Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérants, tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

## 12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant, le Conseil de Gérance nomme un président parmi ses membres.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire, à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés,

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés,

13.4. Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution de modification des présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un email) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'Article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, une assemblée générale annuelle doit au moins être tenue chaque année en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

### **15. Distributions sur parts sociales.**

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes à l'/aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. des présents Statuts, Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

### **17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.**

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou jointventure, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée); et

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux; et

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit de la manière suivante:

Parts Sociales:

Immo invest HoldCo 2 S.à r.l. ....	12,500 Parts Sociales
Total: .....	12,500 Parts Sociales

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Immo invest HoldCo 2 S.à r.l., précitée, et ont été intégralement libérées par un versement en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) de sorte que cette somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant au capital social soit à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

Monsieur Stewart KAM CHEONG, gérant, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice), ayant sa résidence professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22751. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127440/523.

(150137604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**Immo invest HoldCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 198.770.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July,

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

OPCIMMO, a professional open-ended real estate investment fund (société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) established under the laws of France, having its registered office at 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, registered with the register of commerce and companies of Paris under number 533 506 234 ("OPCIMMO"),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Immo invest HoldCo 2 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Luxembourg Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Luxembourg Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Object.** The object of the Company is:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons; and/or

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under the Luxembourg Law without due authorisation under the Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into:

- two thousand and eighty-four (2,084) class A shares issued by the Company (the "Class A Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Immo Finland S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.-, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Class A Investment") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- two thousand and eighty-four (2,084) class B shares issued by the Company (the "Class B Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Immo Germany S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.-, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Class B Investment") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- two thousand and eighty-three (2,083) class C shares issued by the Company (the "Class C Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Immo Austria 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.-, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Class C Investment") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- two thousand and eighty-three (2,083) class D shares issued by the Company (the "Class D Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Immo Austria 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.-, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Class D Investment") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- two thousand and eighty-three (2,083) class E shares issued by the Company (the "Class E Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Immo UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability

company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.-, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Class E Investment") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each; and

- two thousand and eighty-three (2,083) class F shares issued by the Company (the "Class F Shares" and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares, the "Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Immo Netherlands S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.-, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Class F Investment", and together with the Class A Investment, the Class B Investment, the Class C Investment, the Class D Investment and the Class E Investment, the "Investments") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Luxembourg Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Luxembourg Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares bear equal rights.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued Shares of one or more classes of Shares (a "Share Redemption").

Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

In these Articles:

"Interim Accounts" are management accounts of the Company;

"Available Amount" equals:  $(W + X + Y) - Z$  where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premium included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which only relates to Shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount paid up by way of par value and share premium on the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of the Luxembourg Law or these Articles;

"Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Managers and approved by the general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount; and

"Redemption Price" equals the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares.

## **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Luxembourg Law; and

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Luxembourg Law.

## **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with the Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, the Managers will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with the Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by the Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by the Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any Manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

## **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change of the Registered Office), subject to any provision to the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with the Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate, deliberate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.9 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8 and the above provisions of Article 13.9, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

#### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the Luxembourg Law.

#### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 The Class A Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class A Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class A Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class A Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

15.3 The Class B Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class B Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class B Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class B Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

15.4 The Class C Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class C Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class C Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class C Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

15.5 The Class D Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class D Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class D Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class D Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

15.6 The Class E Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class E Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class E Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class E Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

15.7 The Class F Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class F Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class F Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other

transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class F Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

15.8 The losses incurred by the Company in relation to one of its Investments are subtracted from the amount attached to the class of Shares of such Investment (whether profits, profits carried forward or the part representing the share capital). If the losses exceed the amount attached to such class of Shares, this excess will be borne by the other classes of Shares pro rata of their participation in the share capital of the Company. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to third parties.

15.9 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Luxembourg Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

### **17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription - Payment*

All the Shares have been subscribed by OPCIMMO, prenamed and all the Shares have been fully paid up by OPCIMMO through a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) corresponding to the share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Transitional provisions*

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2015.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1.400.-).

#### *Shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholders, the following resolutions:

1. The following person is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mr. Stewart KAM CHEONG, director of companies, born on July 22, 1962 in Port-Louis (Ile Maurice), residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

2. The Company shall have its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, he / she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le seize juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

OPCIMMO, une société à prépondérance immobilière à capital variable de droit français, ayant son siège social au 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 533.506.234,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme - Dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Immo invest HoldCo 2 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi Luxembourgeoise").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique;

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société, ainsi qu'approprié.

2.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.

#### **3. Objet.** L'objet social de la Société est le suivant:

3.1. d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2. d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3. d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4. de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout employé de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre en bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre en bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner en bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs,

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## **5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par:

- deux mille quatre-vingt-quatre (2,084) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") qui financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Immo Finland S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un montant de EUR 12,500.-, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (l'"Investissement de Catégorie A") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

- deux mille quatre-vingt-quatre (2,084) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") qui financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Immo Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social d'un montant de EUR 12,500.-, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (l'"Investissement de Catégorie B") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

- deux mille quatre-vingt-trois (2,083) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") qui financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Immo Austria 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social d'un montant de EUR 12,500.-, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (l'"Investissement de Catégorie C") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

- deux mille quatre-vingt-trois (2,083) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D") qui financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Immo Austria 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social d'un montant de EUR 12,500.-, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (l'"Investissement de Catégorie D") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

- deux mille quatre-vingt-trois (2,083) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E") qui financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Immo UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social d'un montant de EUR 12,500.-, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (l'"Investissement de Catégorie E") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; et

- deux mille quatre-vingt-trois (2,083) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F", et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie E, les "Parts Sociales") qui financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Immo Netherlands S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social d'un montant de EUR 12,500.-, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (l'"Investissement de Catégorie F", et ensemble avec l'Investissement de Catégorie A, l'Investissement de Catégorie B, l'Investissement de Catégorie C, l'Investissement de Catégorie D et l'Investissement de Catégorie E, les "Investissements") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales ("Rachat de Parts").

Lorsque le Rachat de Parts sera effectif, les détenteurs des Parts Sociales rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts (les "Parts Rachetées") auront droit au Prix de Rachat pour ces Parts Rachetées.

Les "Comptes Intérimaires" sont les comptes préparés par le Conseil de Gérance.

Le "Montant Disponible" est égal à  $(W+X+Y) - Z$  où W, X, Y et Z sont équivalents aux montants suivants des Comptes Intérimaires:

"W" signifie les profits nets de la Société y compris les profits reportés moins les pertes de la Société y compris les pertes reportées.

"X" signifie la prime d'émission librement distribuable et autres réserves distribuables de la Société autres que celles référées sous Y et, pour éviter tout doute, autres que la prime d'émission qui est relative aux Parts Rachetées.

"Y" signifie le montant payé par le biais de la valeur nominale et de la prime d'émission payée sur les Parts Rachetées.

"Z" signifie toutes les sommes placées dans des réserves non-distribuables en vertu de la loi ou de ces Statuts.

"Montant Total de Rachat" est le montant déterminé par une résolution du Conseil de Gérance et approuvée par l'assemblée générale des Associés, qui ne dépasse pas le Montant Disponible.

"Prix de Rachat" est égal au Montant Total de Rachat divisé par le nombre total de Parts Rachetées.

## **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale pourra être détenue par plus d'un détenteur; les codétenteurs devront désigner un seul représentant qui les représentera face à la Société; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

## **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ait approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi Luxembourgeoise; et

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi Luxembourgeoise.

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, les Gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et à aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts aux Associés.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société vis-à-vis des tiers:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la seule signature de tout Gérant;

10.3 la seule signature de toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Agent des gérants.** Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérants, tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **12. Réunions du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant, le Conseil de Gérance nomme un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire, à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés,

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

#### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est

pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés,

13.4. Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution de modification des présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre, délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.9 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'Article 13.8 et des présentes dispositions 13.9 que les Associés aient voté ou non.

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, une assemblée générale annuelle doit au moins être tenue chaque année en vertu de l'article 196 de la Loi Luxembourgeoise.

#### **15. Distributions sur parts sociales.**

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social de la Société.

15.2 Les Parts Sociales de Catégorie A donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie A (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie A (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie A (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

15.3 Les Parts Sociales de Catégorie B donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie B (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie B (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie B (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

15.4 Les Parts Sociales de Catégorie C donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie C (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie C (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie C (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

15.5 Les Parts Sociales de Catégorie D donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie D (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie D (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie D (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

15.6 Les Parts Sociales de Catégorie E donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie E (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie E (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie E (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

15.7 Les Parts Sociales de Catégorie F donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie F (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie F (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie F (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

15.8 Les pertes réalisées par la Société dans le cadre de l'un des Investissements viennent d'abord en déduction des sommes attachées à la catégorie de Parts Sociales (qu'il s'agisse de profits, profits reportés ou de la part représentant le capital social) à laquelle cet Investissement est rattaché. Si les pertes excèdent les sommes rattachées à la catégorie de Parts Sociales en question, ces pertes excédentaires viendront greffer les autres Catégories de Parts Sociales au prorata de leur participation dans le capital. Les présentes clauses ne créent pas une ségrégation des avoirs de la Société opposable aux tiers.

15.9 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes à l'/aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi Luxembourgeoise ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

#### **16. Dissolution et liquidation.**

La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. des présents Statuts, Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

#### **17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.**

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou jointventure, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les Parts Sociales ont été souscrites par OPCIMMO, précitée, et toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par OPCIMMO par un versement en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) de sorte que cette somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), correspondant au capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), soit à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
  - Monsieur Stewart KAM CHEONG, gérant, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice), ayant sa résidence professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
2. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22752. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127438/697.

(150136901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**V Plus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125667/9.

(150135597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**Verizon International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 326.965.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125668/10.

(150135514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---

**VEVELUX - Verlags- und Vertriebsgesellschaft m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6660 Born, 35, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.796.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 juli 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015125687/10.

(150135693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

---